

Édition Août 2025



# Sons d'Cloches

## **BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

Vous pouvez consulter les éditions du « Sons d'Cloches » sur le site internet de la municipalité



### **MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

120, rue des Églises, Kinnear's Mills, G0N 1K0

☎ 418-424-3377

✉ [info@kinnearsmills.com](mailto:info@kinnearsmills.com)

🌐 [www.kinnearsmills.com](http://www.kinnearsmills.com)

📍 Municipalité de Kinnear's Mills



**M. MARQUIS BÉDARD**  
MAIRE



**MME ALEXANDRA GOSSELIN**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE



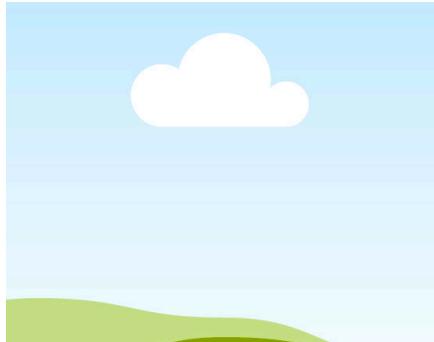
**M. ROGER GOSSELIN**  
SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET VOIRIE



**MME JOANNE LABRANCHE**  
COMITÉ FAMILLE ET MADA,  
CULTURE ET PATRIMOINE



**M. ROBERT SANFAÇON**  
VOIRIE, EMBELLISSEMENT ET SÉCURITÉ CIVILE



**POSTE VACANT**  
LOISIRS ET PARC,  
COORDINATION ET COMMUNICATION



**M. JAMES ALLAN**  
CULTURE ET PATRIMOINE, COMITÉ DE DÉROGATION  
ET COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE



**MME MICHELLE BLAIS**  
AMÉNAGEMENT,  
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

# SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les ordres du jour des séances sont disponibles sur notre page Facebook ainsi que sur notre site web. Toute la population est invitée à assister aux séances du conseil, au bâtiment municipal de Kinnear's Mills au 120 rue des églises.

**Mardi 7 janvier 2025 - 19H30**

---

**Lundi 3 Février 2025 - 19H30**

---

**Lundi 10 Mars 2025 - 19H30**

---

**Lundi 7 Avril 2025 - 19H30**

---

**Lundi 5 Mai 2025 - 19H30**

---

**Lundi 2 Juin 2025 - 19H30**

---

**Lundi 7 juillet 2025 - 19H30**

---

**Mardi 5 Août 2025 - 19H30**

---

**Lundi 8 Septembre 2025 - 19H30**

---

**Mercredi 1er octobre 2025 - 19H30**

---

**Lundi 17 novembre 2025 - 19H30**

---

**Lundi 15 décembre 2025 - 19H30**

---

# Nous joindre

**Marquis Bédard, Maire de Kinnear's Mills**  
418-332-6036

**Alexandra Gosselin, directrice générale  
secrétaire-trésorière et responsable de la  
protection des renseignements personnels**  
418-424-3377 poste 102  
info@kinnearsmills.com

**Josyane Dufresne-Dubois, coordonnatrice au  
développement et adjointe à la direction**  
418-424-3377 poste 101  
coordination@kinnearsmills.com

## **Urbanisme**

**Perrine Jézéquel, inspectrice en bâtiment et en  
environnement**  
418-332-2757 poste 227  
urbanisme@kinnearsmills.com

**David Hogan, inspecteur en voirie**  
418-333-6358  
voirie@kinnearsmills.com

**Permis pour feu**  
**M.Kevin Pomerleau**  
418-334-8382

## Nos heures d'ouverture

**Lundi au mercredi : 8h30 à 16h00**

**Jeudi : 8h30 à 12h00**

Nous sommes déjà plus de 220 membres!!!  
Pas encore abonné à notre groupe Facebook privé?

Venez nous rejoindre sur :

**Vivre ensemble à Kinnear's Mills**



**Groupe interactif permettant à tous les membres de  
faire des demandes pour des travaux, du covoiturage,  
bref un lieu d'échange courtois et dynamique. Il est  
aussi possible d'afficher votre animal perdu ou  
d'afficher si vous avez trouvé un animal chez vous. Ce  
groupe sert également à partager des brefs retours  
sur nos activités.**

## Demande de permis

**Vous avez un projet? Vous pouvez faire votre demande de permis en ligne dans le confort de votre maison. Votre permis sera émis dans un délai maximal de 30 jours et celui-ci débute au moment où nous avons tous les documents nécessaires au traitement de votre demande.**

**Vous pouvez venir chercher un formulaire au bureau municipal pendant les heures d'ouverture ou encore obtenir le formulaire en ligne à <https://www.kinnearsmills.com/fr/municipalite/administration/demande-de-permis/> et ensuite l'envoyer à urbanisme@kinnearsmills.com.**

**Quand une demande de permis est-elle obligatoire?**

- Lorsque vous désirez faire une construction, installation, agrandissement, modification ou rénovation de toute nature;
- Lorsque vous désirez faire l'installation d'une piscine;
- Lorsque vous désirez démolir un bâtiment;
- Lorsque vous désirez faire une installation septique, puits (surface, artésien).

**Pour toute demande de permis, vous devez contacter l'inspectrice en bâtiment et en environnement par courriel à info@mrcdesappalaches.com ou par téléphone au 418-332-2757 poste 227.**

# La municipalité vous informe

Prochaine séance du conseil municipal - **8 SEPTEMBRE 2025 - 19H30** - Bâtiment municipal - 120 rue des Églises

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE 7 JUILLET 2025

### **Demande - Mme Sylvie Dubois**

Mme Sylvie Dubois a demandé l'autorisation d'installer sa roulotte sur son terrain, qui est non constructible, pour la période estivale. Après analyse de la réglementation municipale, de l'avis juridique reçu et des objectifs du plan d'urbanisme, le conseil municipal, sur proposition de Mme Michelle Blais, a unanimement décidé de refuser la demande.

### **Adoption de l'entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'un incendie**

En prévision du nouveau schéma de couverture de risque de la MRC des Appalaches, qui exigera une entraide accrue entre les services incendies des municipalités, le conseil municipal autorise à l'unanimité la directrice générale, Mme Alexandra Gosselin, et le maire, M. Marquis Bédard, à signer l'entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie.

### **Dédommagement monétaire à Mme Colette Gigeux**

En raison de l'utilisation de son puits pour l'arrosage du jardin communautaire via un tuyau raccordé à l'église méthodiste, le conseil municipal décide unanimement d'accorder un dédommagement de 125 \$ à Mme Gigeux pour l'été 2025.

### **Hydro-Québec : Ligne électrique à haute tension**

À la suite des consultations publiques et en l'absence d'acceptabilité sociale, le conseil municipal de Kinnear's Mills refuse unanimement l'implantation de toute ligne électrique à haute tension sur son territoire, incluant les projets "Axe Appalaches-BSL" et "Raccordement parc éolien Broughton". Un comité citoyen sera également formé pour suivre ces dossiers.

### **Remplacement des trottoirs – Pont rue des Fondateurs**

En raison de l'état dégradé des trottoirs près du pont de la rue des Fondateurs, causant des problèmes d'écoulement d'eau et de sécurité, le conseil municipal accepte à l'unanimité la soumission de Construction Joey Daigle au montant de 10 600 \$ (avant taxes) pour effectuer les travaux.

### **Adoption du règlement no 535 : Politique sur les comités du conseil municipal**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement no 535, établissant une politique encadrant la création de comités. Cette démarche vise à mieux structurer les dossiers municipaux et favoriser la consultation citoyenne. Le règlement fait désormais partie intégrante des documents officiels.

### **Réfection du ponceau de la route 216**

Pour réaliser les travaux de réfection du ponceau de la route 216, une caractérisation environnementale est requise. À la suite des soumissions analysées par la FQM, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de Inneo Environnement au montant de 5 900 \$ (avant taxes).

**Le procès verbal complet doit être vérifié par les conseillers et adopté avant d'être rendu public. Cette adoption se fait à la séance du conseil du mois suivant, ce qui explique le délai d'un mois avant sa publication sur le site web.**

**POUR CONSULTER LE PROCÈS-VERBAL COMPLET - [WWW.KINNEARSMILLS.COM](http://WWW.KINNEARSMILLS.COM) - ONGLET MUNICIPALITÉ - SÉANCES DU CONSEIL**

# Des détails suivront sur l'activité d'Halloween – Notez la date à votre agenda !



25 octobre 2025 **LE P'TIT PARC TRÈS SUCRÉ!**

14h30 - ACTIVITÉ SPÉCIALE  
15h00 - ON PASSE L'HALLOWEEN DANS LE VILLAGE



**Bonne  
NOUVELLE!**

Les lumières de la surface de dek hockey |  
patinoire sont désormais allumées tous les  
soirs jusqu'à 22h, tout au long de l'année,  
afin que vous puissiez pratiquer vos sports  
préférés en toute sécurité.



**Sauvez des vies : TESTEZ VOS AVERTISSEURS**  
Encore trop de décès sont liés à l'absence ou  
au non-fonctionnement d'avertisseurs de  
fumée. Le 28 septembre, c'est le Jour du test  
d'avertisseur de fumée. **Testez le signal sonore**  
**Changez les piles si nécessaire Remplacez les**  
**appareils de plus de 10 ans**



## **Avis public aux citoyens de Kinnear's Mills**

Interdiction de déverser des fossés privés dans les fossés municipaux

La Municipalité de Kinnear's Mills tient à rappeler à tous les citoyens qu'il est strictement interdit de diriger les eaux provenant de fossés privés vers les fossés municipaux sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la Municipalité.

Cette mesure vise à prévenir les débordements, les dommages aux infrastructures publiques et les risques pour l'environnement.

Tout propriétaire contrevenant pourrait être tenu responsable et impliqué dans tout recours légal intenté contre la Municipalité en cas de débordement ou de dommages découlant de tels raccordements non autorisés.

Cette interdiction s'appuie sur l'article 979 du Code civil du Québec, qui stipule que « nul ne peut forcer son voisin à recevoir les eaux de son fonds si elles en augmentent l'écoulement naturel ».

Nous vous remercions de votre collaboration afin de préserver la sécurité et l'intégrité de nos infrastructures municipales.

Pour toute question ou demande d'autorisation, veuillez communiquer avec le bureau municipal.

La Direction générale  
Municipalité de Kinnear's Mills

### **Pour toute information ou question :**

☎ 1 418 424-3377, poste 102

✉ [info@kinnearsmills.com](mailto:info@kinnearsmills.com)



# LIGNES DE HAUTE TENSION HYDRO-QUÉBEC

## Création d'un comité de citoyens

**Vous vous êtes fait entendre lors de la réunion du 10 juin 2025, et le constat est clair : les lignes à haute tension ne sont pas les bienvenues sur le territoire de Kinnear's Mills.**

*Lors de la séance ordinaire du 7 juillet dernier il a été résolu que le conseil municipal refuse que quelconque ligne de haute tension ne soit érigée sur son territoire et qu'un comité de citoyens en relation avec ce dossier soit créé.*

Le comité devra idéalement regrouper des résidents œuvrant dans les secteurs acéricole, agricole, forestier et commercial, de même que des représentants de la population villageoise.

**Votre participation est essentielle : ensemble, nous pourrons mieux servir les citoyens et répondre aux besoins de notre communauté.**

Veuillez contacter :

Michelle Blais au 418-332-9230 ou à [mblais93@hotmail.com](mailto:mblais93@hotmail.com)

Robert Sanfaçon au 418-951-4972 ou à [robertsanfacon1@gmail.com](mailto:robertsanfacon1@gmail.com)

**Municipalité de Kinnear's Mills**  
**418-424-3377 poste 101**  
**[coordination@kinnearsmills.com](mailto:coordination@kinnearsmills.com)**



Pour votre information...

Dans le cadre du projet de ligne de haute tension de l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent, des équipes d'Hydro-Québec procèdent à des visites sur le terrain afin de valider les informations recueillies par les citoyens lors de l'épinglage de la carte interactive.

Les propriétaires ne sont pas interpellés lors de ces visites mais il se pourrait que certaines photos soient prises à partir du chemin.

Il est à noter que votre conseil municipal a voté une résolution pour signifier son désaccord concernant les lignes à haute tension qu'Hydro-Québec prévoit ériger sur son territoire.

Ref. : Résolution 2025-07-113

... « Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal refuse que quelconque ligne de haute tension ne soit érigée sur le territoire de la municipalité. Qu'un comité de citoyens en lien avec les dossiers "Axe Appalaches-BSL soit créé. »

## **FOSSES SEPTIQUES**

**Dans le but de centraliser les demandes, vous devez appeler directement la Municipalité de Kinnear's Mills pour obtenir le service de vidange des fosses septiques.**

**La dernière semaine de vidange des fosses septiques 2025 sera du 20 octobre au 24 octobre 2025. Vous aurez accès au prix préférentiel pendant cette semaine. Si vous désirez faire vidanger votre fosse septique hors ces dates, il vous sera possible de le faire faire en payant un frais d'urgence.**

**Pour faire vidanger votre fosse septique vous devez nous contacter au 418-424-3377 poste101.**

**Conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, communément appelé le (Q-2, r.22), les boues septiques des résidences habitées en permanence doivent être vidangées aux deux (2) ans et aux quatre (4) ans pour les résidences saisonnières.**

# Yoga

Ouvert à tous, le yoga permet d'explorer nos limites,  
le potentiel physique, mental, énergétique.

Le contrôle du souffle dans la respiration consciente, procure une paix intérieure  
et une maîtrise des émotions.

La pratique régulière du yoga travaille la souplesse dans la fermeté,  
pour atteindre un équilibre sur tous les plans.

**Pour une série de 8 séances d'automne,  
à l'édifice municipale de Kinnear's Mill.**

Séance à l'extérieur si le temps le permet.

Tous les niveaux, bienvenue à tous!

**8 séances à 125\$ ou 20\$ l'unité**

Arrangement possible en prévision des absences.

**De mardi 16 septembre au 4 novembre inclus  
de 16 h 30 à 18 h.**



Contactez Yolande au 424-0234 pour inscription.  
**Apportez votre tapis, blocs et couverture!**



**85% des installations sanitaires ont été visitées sur le territoire de Kinnear's Mills**

**L'entreprise GROBEC est passé à votre domicile durant les vacances de la construction et vous ont laissé un accroche-porte afin de prendre rendez-vous pour faire la vérification de votre installation sanitaire.**

**DERNIÈRE DATE 2025**

**12 septembre 2025**

**Pour prendre rendez-vous ou pour plus d'informations:**

**Mme Marie Vézina Cormier, chargée de projet au GROBEC**

**819-980-8038 poste 203  
marie.cormier@grobec.org**

